



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

**Etaient absents :**

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/134

Acquisition par la Ville d'un local situé quartier des Jardins de l'Empereur, Immeuble NAPOLEON  
- Cadastéré section BV n° 378

## **M. le maire expose à l'assemblée :**

La Ville d'Ajaccio, particulièrement attentive aux conditions de vie dans les quartiers populaires, s'est engagée à l'ouverture d'un équipement culturel au sein du quartier des Jardins de l'Empereur.

A cet effet, la création d'une médiathèque a permis de doter le quartier d'un équipement multimédia. La réalisation de ce projet, ayant fait l'objet d'une Délibération Municipale n°2016/239 en date du 1<sup>er</sup> août 2016, doit aujourd'hui s'accompagner du développement d'une offre de proximité et de qualité à l'attention des administrés.

Un local appartenant à Monsieur POLI, d'une superficie d'environ 78m<sup>2</sup> situé immeuble « Napoléon » cadastré section BV n°378, correspond aux besoins de la Ville, qui occupe par ailleurs ce local depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2002. Pour information, le dernier loyer versé par la Ville en 2016 était de 4 968 euros.

L'utilité sociale de cet équipement est importante puisqu'il constitue actuellement une « maison de services au public » ayant notamment pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives.

Par ailleurs, les Services de France Domaine ont estimé la valeur vénale de ce local à 92 280 € (quatre-vingt-douze mille deux cent quatre vingt euros).

Au vu de ces éléments, il semble opportun pour la Ville d'acquérir ce local, dont l'affectation à vocation à persister.

A ce titre,

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'émettre un avis favorable à l'acquisition d'un local situé dans le quartier des Jardins de l'Empereur, appartenant à Monsieur POLI, d'une superficie d'environ 78m<sup>2</sup>, dans un immeuble dénommé le Napoléon, cadastré section BV n°378, pour un montant de 92 280 € (quatre-vingt-douze mille deux cent quatre vingt euros).

D'autoriser Monsieur le Député-maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

De dire que les frais inhérents à cet acte sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**OUI l'exposé de M. BALZANO, adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2211-1 ;  
Vu la délibération municipale n°2016/239 du 1er août 2016 ;  
Vu l'estimation de France Domaine référencée n°2016-004V0502 en date du 22 Novembre 2016 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017 ;

Considérant l'opportunité pour la Ville d'acquérir le local situé dans le quartier des Jardins de l'Empereur, appartenant à Monsieur POLI, d'une superficie d'environ 78m<sup>2</sup>, dans un immeuble dénommé le Napoléon, cadastré section BV n°378.

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition, participant à l'amélioration des conditions de vie du quartier des Jardins de l'Empereur.

### EMET

#### A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Un avis favorable à l'acquisition d'un local situé dans le quartier des Jardins de l'Empereur, appartenant à Monsieur POLI, d'une superficie d'environ 78m<sup>2</sup>, dans un immeuble dénommé le Napoléon, cadastré section BV n°378, pour un montant de 92 280 € (quatre-vingt-douze mille deux cent quatre vingt euros).

### AUTORISE

Monsieur le Député Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

### DIT

Que les frais inhérents à cet acte sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERER A AJACCIO les jours, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE-MAIRE  
  
Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017\_134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017  
Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

